



A propos du plan de formation départemental 1^{er} degré de l'Allier

**Moins de droits, moins de choix,
plus de pressions,
l'idéologie néolibérale fait mal à l'École !**

L'enquête TALIS (Teaching and Learning International Survey) pointe, pour la France, une formation continue peu efficace et peu accessible. Seuls 35 % des enseignants français estiment que les formations suivies au cours des douze derniers mois ont eu un impact positif sur leur pratique, contre 55 % en moyenne OCDE.

On y apprend que 28 % des enseignant·es demandent une meilleure formation pour enseigner aux élèves à besoins éducatifs particuliers, 24 % pour l'usage de l'intelligence artificielle et 20 % pour le soutien au développement socio-émotionnel des élèves.

Dans l'Allier, les personnels du 1^{er} degré viennent de recevoir le plan de formation.

Nous passerons rapidement sur l'aspect illisible des documents envoyés et de l'interface d'inscription qui ne facilitent pas du tout les choix et l'inscription.

Nous constatons encore une fois que tout est mis sur les 18h annualisées d'animations pédagogiques dont les 2/3, voire la totalité pour les collègues des circonscriptions de Vichy, sont imposés. **Le choix est réduit aux lubies des dernier·ères ministres avec toujours la priorité sur les « fondamentaux » en une et les constellations ou formations imposées en pratique.**

Les animations pédagogiques se sont des modules de 3 à 6 heures avec du distanciel et du présentiel, en soirée ou le mercredi. Cela ne peut pas constituer un plan de formation sérieux et efficace. **Comment se former après une journée de classe ?** Idem pour le mercredi, c'est un jour où on travaille déjà, où on a des obligations familiales et où on prend des rendez-vous médicaux.

Pour se former, il faudrait pouvoir, régulièrement, avoir plus de temps et pour cela bénéficier de formations sur plusieurs jours sur notre temps de service hebdomadaire.

Quelques précisions sur nos droits !

Dans la présentation du plan de formation, Mme l'IA DASEN mentionne la circulaire n°2014-120 du 16-8-2014 qui indique que la récupération du temps consacré aux réunions d'information syndicale (RIS), hors temps scolaire, s'effectue sur les 108h d'ORS hors APC.

En revanche, cette circulaire ne demande pas une « répartition équilibrée entre les 48h forfaitaires de concertation et les 18h d'animations pédagogiques ». Il est donc tout à fait possible de déduire jusqu'à 9 h de RIS sur les 18h d'animations pédagogiques contrairement à ce que demande l'IA DASEN.

En outre si la circulaire mentionne la nécessité d'informer son IEN de circonscription 48 h, c'est, avant la réunion prévue, pour « ajuster les modalités de prise en charge des élèves ». Cela ne peut donc pas concerner les animations pédagogiques qui sont hors élèves.

Attardons-nous sur l'offre de formation de stages massés qui se réduit à ce tableau.

STAGE	CYCLE	NBRE STAGE	NBRE JOURS/STAGE	CANDIDATURES	NBRE PLACE
Stage « anglais renforcé »	Cycles 2, 3	1 stage	4 jours	Candidatures individuelles	30 places
Stage « CAFIPEMF »	Cycles 1, 2, 3	1 stage	8 jours	Candidatures individuelles N-1	6 places
Stage départemental "maternelle" Code dispositif 25D0030016	Cycle 1	1 stage	4 jours	Candidatures individuelles	26 places
Stage « Ecole inclusive »	-	1 stage	4 jours	Public désigné Ecole inclusive	27 places
Stages Formation continue des Directeurs d'Ecole « Pilotage pédagogique »	Cycles 1, 2, 3	2 stages de 2 semaines	8 jours	Public sollicité par l'IEN	Stage 1 : 22 places Stage 2 : 27 places
Stage Formation continue des Directeurs d'Ecole « Gestion de crise, PSC »	Cycles 1, 2, 3	9 stages de 2 journées	2 jours	Public sollicité par l'IEN	100 places

On constate que l'offre est très réduite et qu'il n'est possible de candidater que sur le stage maternelle (le seul avec un code).

Mme l'IA DASEN prétend vouloir améliorer les résultats aux évaluations (après avoir mis la pression dans chacune des réunions de rentrée des directrices et directeurs d'école). On voit bien que même cette intention souffre de manque de moyens.

Nous contestons d'ailleurs cette manière de faire des évaluations nationales, largement critiquées par les personnels, l'alpha et l'oméga de la politique éducative.

Pire, le choix est fait de mettre l'accent sur le « pilotage pédagogique » plutôt que sur des apports didactiques et pédagogiques nécessaires.

Ainsi 104 journées (4 journées pour 26 personnes) sont proposées pour l'enseignement en maternelle ou encore 108 pour l'école inclusive quand 592 journées sont imposées aux directrices et directeurs d'école.

Le temps de formation proposé est réparti de la sorte :

- 12,35% pour le stage anglais
- 4,94 % pour le stage CAFIPEMF
- 10,70 % pour le stage maternelle
- 11,11 % pour le stage école inclusive
- 60,91 % pour les stage direction d'école, sous l'angle « pilotage et gestion de crise ».

Nous revendiquons :

**Des formations riches et variées,
en lien avec la recherche universitaire,
librement choisies,
et sur le temps de service.**

Ces chiffres en disent long sur l'orientation réelle de la formation mise en place par l'IA DASEN : les moyens sont mis sur la pression exercée sur les directrices et directeurs d'école et non sur les besoins réels des enseignants.

A la lecture de ce plan de formation, il semble plus urgent de former des « managers » pour créer un nouveau maillon hiérarchique que répondre aux évolutions nécessaires dans les salles de classes. On voit ici la volonté de contrôle en faisant le lien entre la gestion par les évaluations et le renforcement du rôle pédagogique dans les missions de direction d'école.

Ne nous y trompons pas, tout cela est très idéologique et permet de faire des économies sur notre formation, sur nos conditions de travail et, in fine, sur les conditions d'apprentissages des élèves.